

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

17 SEPTEMBRE 2024

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Cremasco à Monsieur Desquesnes,
Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur « l'arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing »**

par

Mme Cremasco

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Cremasco à Monsieur Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Madame Cremasco à Monsieur Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing »;

- A. Considérant que les conséquences de l'arrêt des extensions du tram de Liège sur la mobilité des citoyens, sur l'économie locale et sur le déploiement de la métropole liégeoise n'ont pas été sérieusement prises en considération;
- B. Considérant qu'aucun projet alternatif réaliste n'a été communiqué au Parlement, ni dans son tracé, ni dans son financement, ni dans son calendrier;
- C. Considérant que le montant des indemnités dues par la Région pour la résiliation des contrats et conventions déjà conclus n'a pas été précisé par le Gouvernement et devrait s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros;
- D. Considérant que les travaux modifiant les terminus de la ligne courte à Sclessin et Bressoux sont déjà achevés et deviendraient dès lors des travaux inutiles, si la ligne n'était pas construite dans sa version complète;
- E. Considérant la nécessaire remise en état du tronçon herstalien, les travaux que cela implique et le fait que ni leur coût, ni leur agenda n'ont été communiqués;

- F. Considérant que le Plan urbain de mobilité (PUM) de Liège adopté en mai 2019 et le contrat de gestion de l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) conclu entre le Gouvernement et l'OTW en janvier 2024 sont deux documents stratégiques pour la mobilité wallonne et visent un report modal vers le transport en commun de 4 à 10 % en entérinant notamment la réalisation du tram de Liège dans sa version complète;
- G. Considérant que l'arrêt des extensions du tram obligera dès lors à revoir ces deux documents selon les procédures *ad hoc* et qu'ils ne l'ont pas été préalablement à la décision;
- H. Considérant les conséquences de l'arrêt des extensions du tram sur la réorganisation des bus déjà projetée, qui visait une augmentation de l'offre complémentaire au tram et calibrée sur le tracé complet.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. d'effectuer, dans le cadre de l'arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing, une visite de terrain et de rencontrer les acteurs du dossier, et notamment les bourgmestres et élus locaux des communes concernées ainsi que celles qui ont manifesté leur intérêt, les bureaux d'étude impliqués, les représentants syndicaux et les auteurs de projet du Plan urbain de mobilité (PUM);
- 2. de réexaminer sa décision et de finaliser le projet de tram de Liège dans sa version complète et, ainsi, de poursuivre un projet de mobilité structurant pour la métropole liégeoise.

V. CREMASCO